COUR DE JUSTICE
DE L'UNION EUROPÉENNE

DIRECTION DE LA RECHERCHE
ET DOCUMENTATION

FLASH NEWS
5/18

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

APERÇU DU 26/02 AU 11/03/2018

HU / ROYER c. HONGRIE

Droit au respect de la vie familiale - Enlèvement international d'enfants - Non-exécution de décisions concernant le droit de garde et nécessitant le retour de l'enfant

Non-violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) de la CEDH.

Le requérant, un ressortissant français résidant en France, père d'un enfant enlevé par la mère et emmené en Hongrie, se plaignait du refus des juridictions hongroises d'ordonner le retour de son fils en France. Ces juridictions avaient refusé d'exécuter les décisions de leurs homologues français organisant un droit de garde partagé entre les parents en France, au motif qu'il n'aurait pas été dans l'intérêt supérieur de l'enfant de le faire quitter la Hongrie.

Arrêt du 06.03.2018 (requête n° 9114/16) (EN)
Communiqué de presse (FR / EN)

LV / R.Š. c. LETTONIE

Droit à la vie - Accident aérien - Réparation du dommage corporel des passagers

Non-violation de l'article 2 (droit à la vie) de la CEDH.

Le requérant, un ressortissant letton qui a été gravement blessé au cours d'un accident d'avion, se plaignait de l'impossibilité d'obtenir réparation pour ses blessures. En effet, il avait été débouté de son action en réparation par les juridictions nationales, au motif que ni la société qui exploitait l'aéronef ni le propriétaire de celle-ci ne pouvaient être tenus responsables de l'erreur humaine du pilote ayant causé l'accident. Devant la Cour EDH, le requérant soutenait que l'État doit être tenu responsable de toute lacune dans la réglementation relative à la sécurité des vols privés.

Arrêt du 08.03.2018 (requête n° 44154/14) (EN)
Communiqué de presse (FR / EN)

DE / EJIMSON c. ALLEMAGNE

Droit au respect de la vie familiale - Immigration - Obligation d'octroyer un titre de séjour

Non-violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) de la CEDH.

Après avoir purgé une peine de prison de sept ans en Allemagne, le requérant, un ressortissant nigérian, père d'une fille de nationalité allemande, a demandé un titre de séjour, bien qu'une décision d'expulsion, devenue définitive, ait été prise à son encontre. Devant la Cour EDH, il reprochait aux autorités allemandes de lui avoir refusé ce titre de séjour, alors qu'il mènerait une vie familiale avec sa fille en Allemagne.

Arrêt du 01.03.2018 (requête n° 58681/12) (EN)
Communiqué de presse (FR / EN)

RO / CERNEA c. ROUMANIE

Droit à des élections libres - Élections législatives partielles - Exclusion de partis non-représentés au Parlement

Non-violation de l'article 14 (interdiction de discrimination) de la CEDH combiné avec l'article 3 du Protocole n° 1 (droits à des élections libres) à la CEDH.

Le requérant, un membre du parti écologiste roumain, se plaignait que sa candidature aux élections législatives partielles, organisées pour occuper un siège de député devenu vacant, avait été rejetée, sur le fondement d'une loi modifiée moins d'un an avant ces élections, au motif que son parti n'était pas représenté au Parlement.

Arrêt du 27.02.2018 (requête n° 43609/10) (FR)
Communiqué de presse (FR / EN)

LT / MOCKUTĖ c. LITUANIE

Droit à la vie privée - Liberté de religion - Traitement dans un hôpital psychiatrique - Diffusion à la télévision d'informations personnelles

Violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) de la CEDH.
Violation de l'article 9 (liberté de pensée, de conscience et de religion) de la CEDH.

La requérante, une ressortissante lituanienne qui avait été hospitalisée contre son gré dans un hôpital psychiatrique, avait fait l'objet d'un documentaire diffusé à la télévision nationale, dans lequel son cas était présenté sous un pseudonyme. Elle reprochait à l'hôpital d'avoir révélé des informations confidentielles extrêmement personnelles et sensibles à propos de sa vie privée. Elle soutenait également que l'hôpital l'avait empêché de pratiquer sa religion.

Arrêt du 27.02.2018 (requête n° 66490/09) (EN)
Communiqué de presse (EN)

TR / AGIT DEMIR c. TURQUIE

Droit à la liberté et à la sureté - Liberté de réunion et d'association - Manifestation relative à la question kurde - Placement en détention provisoire d'un mineur

Violation de l'article 5 § 1 (droit à la liberté et à la sureté) de la CEDH.
Violation de l'article 11 (liberté de réunion et d'association) de la CEDH.

Le requérant, un ressortissant turc âgé de 13 ans à l'époque des faits, se plaignait d'avoir été placé en détention provisoire et d'avoir été condamné par la suite, pour avoir participé à une manifestation de soutien à Abdullah Öcalan (le chef du PKK), où il avait jeté des pierres contre les forces de sécurité. Il se plaignait également de la durée de sa détention et de ne pas avoir disposé d'un recours effectif pour contester celle-ci.

Arrêt du 27.02.2018 (requête n° 36475/10) (FR)
Communiqué de presse (FR / EN)